

« Que nos familles soient ce chant silencieux d'espérance »

Pape Léon XIV

Message aux diocésains à l'occasion du 10^e anniversaire de l'exhortation apostolique *Amoris Laetitia*

Par Mgr Laurent Percerou



Introduction

Frères et sœurs bien-aimés de Dieu,

Il y a dix ans, le 19 mars 2016, jour de la Saint-Joseph, le pape François promulguait l'exhortation apostolique *Amoris Laetitia*, fruit de deux synodes sur la famille. Il nous faisait alors un splendide cadeau.

Dans un langage simple, puisée dans sa propre expérience pastorale et nourrie des échanges et des réflexions de deux sessions synodales, l'exhortation *Amoris Laetitia* nous rappelle la beauté et la grandeur du mariage chrétien, la place incontournable de la famille dans l'éducation des enfants et des jeunes, ainsi que sa nécessité pour l'équilibre de la société. Prenant en compte les bouleversements que connaît aujourd'hui la famille, l'exhortation ouvre des chemins de miséricorde pour ses membres dans l'épreuve. Le paragraphe cinq de l'exhortation résume ainsi l'intention du pape François : « *Cette exhortation acquiert un sens spécial dans le contexte de cette année jubilaire de la Miséricorde et de la famille. En premier lieu, parce que je la considère comme une proposition aux familles chrétiennes, qui les stimule à valoriser les dons du mariage et de la famille, et à garder un amour fort et nourri de valeurs, telles que la générosité, l'engagement, la fidélité ou la patience. En second lieu, parce qu'elle vise à encourager chacun à être un signe de miséricorde et de proximité là où la vie familiale ne se réalise pas parfaitement ou ne se déroule pas dans la paix et la joie.* »

C'est dans ce cadre du dixième anniversaire de la promulgation d'*Amoris Laetitia* que le service diocésain de la pastorale des familles a organisé les cinq conférences de carême sur le thème « *Familles et société : le défi de l'amour* ». Je tiens ici à le remercier pour leur organisation, sans oublier toutes celles et ceux qui l'ont aidé et les intervenants qui se sont rendus disponibles. La richesse de ces conférences sera précieuse pour promouvoir la beauté de « l'Évangile de la famille », aider les familles à vivre leur vocation et toujours mieux accompagner les fiancés vers le sacrement de mariage.



1. À l'occasion de ce dixième anniversaire, je vous invite à redécouvrir ce texte

L'exhortation s'ouvre par un parcours biblique qui nous fait « contempler la famille que la Parole de Dieu remet entre les mains de l'homme, de la femme et des enfants pour qu'ils forment une communion de personnes, qui soit image de l'union entre le Père, le Fils et l'Esprit Saint ».¹

Elle se poursuit, dans le chapitre deux, par un regard lucide sur le mariage et les situations des familles à travers le monde et dans le temps qui est le nôtre. Le pape François relève bon nombre de défis qui « plutôt que de nous épuiser en lamentations auto-défensives » doivent « réveiller une créativité missionnaire ».²

Le chapitre trois présente la synthèse de l'enseignement de l'Église sur le mariage et la famille à la lumière de la Révélation. Il se conclut par une affirmation centrale des pères synodaux : « La beauté du don réciproque et gratuit, la joie pour la vie qui naît et l'attention pleine d'amour de tous les membres, des plus petits aux plus âgés, sont quelques-uns des fruits qui confèrent aux choix de la vocation familiale son caractère unique et irremplaçable, tant pour l'Église que pour la société tout entière. »³ Prenez le temps de savourer la belle méditation de l'Hymne à la charité, au chapitre quatre, qui ouvre, dans le chapitre cinq, à une vision dynamique de l'amour, source de toute fécondité.

Les chapitres six, sept et huit sont à dominante pastorale (la préparation au mariage, l'éducation des enfants, l'accompagnement des couples et des familles en situation de fragilité). Le pape y déploie une pédagogie qui, dans l'Église, a toujours fait ses preuves, celle du discernement évangélique qui permet d'articuler l'exigence de vérité avec l'exigence de la miséricorde : « Sans doute, par exemple, la miséricorde n'exclut pas la justice et la vérité, mais avant tout, nous devons dire que la miséricorde est la plénitude de la justice et la manifestation la plus lumineuse de la vérité de Dieu. C'est pourquoi, il convient toujours de considérer que "toutes les notions théologiques qui, en définitive, remettent en question la toute-puissance de Dieu, et en particulier sa miséricorde, sont inadéquates." »⁴

Enfin, le dernier chapitre est passionnant car il propose, par des mots simples et encourageants, un chemin de sainteté et de croissance spirituelle pour les couples et les familles.

Ce document est donc un vrai trésor qui n'est pas fait pour rejoindre un rayon de bibliothèque après l'avoir rapidement parcouru ! Il nous interpelle sur l'urgence qu'il y a à promouvoir la beauté de l'amour conjugal et de sa fécondité, reflet de l'amour du Père pour l'humanité révélé en son fils Jésus. Il nous revient ainsi d'affirmer que « la famille vit sa spiritualité en étant en même temps une Église domestique et une cellule vitale pour transformer le monde »⁵. Aussi, je vous invite à prendre le temps de découvrir cette exhortation ou de la redécouvrir en l'approfondissant chapitre après chapitre, en couple, au sein d'équipes paroissiales, dans vos équipes de réflexion ou de révision de vie, dans les équipes fraternelles de foi...

1. Exhortation Apostolique *Amoris Laetitia*, 29

2. Exhortation Apostolique *Amoris Laetitia*, 57

3. *Relatio finalis*, 49-50

4. Exhortation Apostolique *Amoris Laetitia*, 311

5. Exhortation Apostolique *Amoris Laetitia*, 324

2. « La miséricorde est la plénitude de la justice et la manifestation la plus lumineuse de la vérité de Dieu »⁶

Le pape François, par cette exhortation, souhaitait « encourager chacun à être un signe de miséricorde et de proximité là où la vie familiale ne se réalise pas parfaitement ou ne se déroule pas dans la paix et la joie ». Le chapitre huit déploie cet encouragement à être « signe de miséricorde et de proximité » pour les couples et les familles qui se trouvent, pour reprendre l'expression du Saint-Père, dans des situations complexes. Nous pensons ici, entre autres, à nos frères et sœurs divorcés-remariés ou engagés dans une nouvelle union.

À partir de ce chapitre huit et en réponse à cet encouragement du Saint-Père, le service diocésain de la pastorale des familles a mis en place, il y a maintenant quelques années, un groupe de travail chargé de réfléchir à un chemin qui permettrait à nos frères et sœurs divorcés-remariés ou engagés dans une nouvelle union d'être pleinement intégrés dans nos communautés chrétiennes. Il s'agit, nous dit le pape François, « d'intégrer tout le monde, on doit aider chacun à trouver sa propre manière de faire partie de la communauté ecclésiale, pour qu'il se sente l'objet d'une miséricorde imméritée, inconditionnelle et gratuite. Personne ne peut être condamné pour toujours, parce que ce n'est pas la logique de l'Évangile ! »⁷.

Disant cela, il ne provoquait aucun bouleversement dans l'attachement de l'Église à l'idéal du sacrement de mariage et à ses exigences : « Le mariage chrétien, reflet de l'union entre le Christ et son Église, se réalise pleinement dans l'union entre un homme et une femme, qui se donnent l'un à l'autre dans un amour exclusif et dans une fidélité libre, s'appartiennent jusqu'à la mort et s'ouvrent à la transmission de la vie, consacrés par le sacrement qui leur confère la grâce pour constituer une Église domestique et le ferment d'une vie nouvelle pour la société. »⁸, mais il voulait nous recentrer sur la miséricorde infinie qui déborde du cœur de Dieu pour tous ses enfants.

J'ai rencontré ce groupe de travail à plusieurs reprises depuis mon arrivée dans le diocèse et il m'a remis son travail il y a quelques mois. Je tiens à le remercier pour la qualité de sa réflexion. Il a pris grand soin de la fonder théologiquement et pastoralement, dans le respect du magistère de l'Église dont *Amoris Laetitia* fait partie. Cette réflexion n'est pas « hors-sol », elle s'appuie sur des expériences vécues par quelques membres du groupe qui ont fait l'expérience douloureuse de la rupture et dont certains sont aujourd'hui engagés dans une nouvelle union. Elle prend également en considération les initiatives pastorales d'autres diocèses, ainsi que les parcours d'accompagnement à destination des personnes blessées par une rupture d'alliance. Certains d'entre eux sont déjà mis en œuvre dans certaines paroisses de notre diocèse ou sont proposés par des mouvements d'apostolat des fidèles.

Dans l'exhortation, le pape François invite les évêques à donner des orientations pastorales⁹, il s'agit donc pour moi de les écrire et de les promulguer. Elles seront données au diocèse à l'occasion de la fête de la Saint-Joseph, le 19 mars 2027. Elles comporteront, comme attendu, des repères pour l'accompagnement de nos frères et sœurs divorcés-remariés ou engagés dans une nouvelle union, afin qu'ils puissent être pleinement intégrés dans nos communautés. Également, au regard du nombre croissant de catéchumènes que nous accueillons et de la complexité des situations de vie de certains d'entre eux, elles fourniront des critères de discernement pour les équipes chargées de les accompagner vers les sacrements de l'initiation chrétienne. Je travaillerai ces orientations avec le service diocésain de la pastorale des familles, tout particulièrement avec le groupe de travail et en m'appuyant sur sa riche réflexion, ainsi qu'avec le service diocésain du catéchuménat.

6. Exhortation Apostolique *Amoris Laetitia*, 311

7. Exhortation Apostolique *Amoris Laetitia*, 297

8. Exhortation Apostolique *Amoris Laetitia*, 292

9. Exhortation Apostolique *Amoris Laetitia*, 300

Conclusion

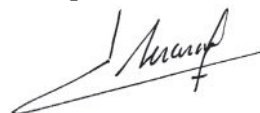
Frères et sœurs, ce dixième anniversaire de la promulgation de l'exhortation apostolique *Amoris Laetitia* est pour moi l'occasion de vous redire avec force que nos familles, malgré les épreuves qu'elles peuvent traverser, demeurent notre bien le plus précieux. Elles devraient pouvoir être, pour les conjoints et leurs enfants, une source où ils puisent les ressources de générosité et de confiance en eux-mêmes pour continuer la route sans baisser les bras.

Aussi je confie nos familles à la Sainte Famille de Nazareth et lui demande de les soutenir, afin qu'elles soient ces lieux de ressourcement où nous puissions goûter l'amour de notre Dieu. Certaines d'entre elles portent les traces de blessures profondes et sont marquées par des ruptures mais n'oublions jamais que Dieu aime nos familles comme elles sont. Il ne cesse de les encourager afin qu'au-delà de leurs blessures, elles rayonnent de l'amour qu'il nous a manifesté en son Fils Jésus. Soyons assurés qu'il marche avec nous, au sein de nos familles, sur nos routes humaines. Il veut réveiller en elles le goût de vivre et la capacité d'aimer.

Sainte Famille de Nazareth, « *Que nos familles soient ce chant silencieux d'espérance, capable de diffuser avec leur vie la lumière du Christ, pour que la joie de l'Évangile parvienne jusqu'aux confins de la terre et qu'aucune périphérie ne soit privée de sa lumière* »¹⁰.

À Nantes, le 19 mars 2026,
En la fête de saint Joseph,

† Laurent PERCEROU
Évêque de Nantes



En 2021, le pape François décrétait une année « *Famille Amoris Laetitia* », inaugurée le 19 mars de la même année.

10. Extrait du discours de Léon XIV aux participants de la rencontre organisée par le CELAM, l'Académie Pontificale pour la vie et l'Institut saint-Jean-Paul-II, 19/09/2025.